



ELECTIONS MUNICIPALES 15 & 22 MARS 2026

QUESTIONS AUX CANDIDATS liste Agissons Ensemble

Document élaboré avec les habitants des Hauts de Saint Rémy, les parents d'élèves, les assistantes maternelles et les membres de l'association.

1. Si vous n'aviez aucune contrainte, quel serait votre premier projet à réaliser dans notre commune ?

Créer un cadre de vie vivant et convivial, en réaménageant la vieille école Jean-Jaurès en cœur de village animé, et en transformant la sortie de gare en une entrée de ville accueillante, apaisée et végétalisée.

Vieux Jaures : Café, brasserie, restaurant

Secteur gare : un vrai quartier de la gare



2. Saint-Rémy-Lès-Chevreuse fait partie du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, qu'est-ce que cela représente pour vous ?

Vos adjoints et conseillers municipaux partagent-ils votre vision ?

L'appartenance au PNR est, pour moi-même et mon équipe, essentielle. Nous devons faire en sorte que Saint-Rémy soit digne du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse auquel elle appartient.

Nous nous sommes installés à Saint-Rémy pour l'environnement naturel et la beauté du lieu. Retrouvons cette beauté dans Saint-Rémy !

Nous devons préserver l'âme de Saint-Rémy en maîtrisant l'urbanisation, en protégeant les paysages de la vallée et en valorisant notre patrimoine naturel et architectural.

Charme, beauté et convivialité sont 3 de nos maîtres-mots.

3. Pourriez -vous nous rappeler le pourcentage d'habitants sur les Hauts de Saint Rémy par rapport à la population totale ?

J'aurais dit entre 15 et 20%, mais c'est plus ...

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE :

Au regard des échanges que VHSR a avec les autres associations, mais également avec les habitants, nous constatons que les Saint-Rémois souffrent du manque d'échange, de communication, et de concertation avec les élus : (non réponse aux courriers et aux demandes de rendez-vous, décisions concernant des projets de grande envergure, ...)

4. Que pensez-vous de la mise en œuvre de la Démocratie Participative au sein de la commune ?
Inexistante

5. Comment prévoyez-vous d'associer les Saint-Rémois aux décisions structurantes pour la ville ?
Réponse ci-après

6. Afin de rendre les délibérations municipales intelligibles pour les citoyens, quel plan d'actions prévoyez-vous pour faciliter et moderniser l'accueil du public et les supports de présentation lors des séances du conseil ?
- Prévoyez vous de mettre en place un moyen de partager les échanges qui ont lieu durant les séances pour les Saint-Rémois qui ne peuvent se déplacer ?
(par ex utilisation de la vidéo comme le font de nombreuses communes aujourd'hui)

Mettre en place des conseils municipaux comportant un temps de dialogue avec le public, retransmis en ligne et accompagnés de comptes-rendus complets, clairs et accessibles à toutes et tous. Les budgets et les décisions stratégiques (urbanisme, sécurité, grands projets...) doivent faire l'objet de consultations publiques et d'une communication exhaustive.

Les projets de délibération et les notes de synthèse devront être publiés dans les mêmes délais qu'ils sont envoyés aux élus afin de permettre à la société civile de s'en saisir, d'alimenter le débat public et de contribuer à la décision politique avant qu'elle ne soit prise.

Afin d'élargir l'accès à l'information, les comptes rendus des commissions municipales ainsi que ceux des organismes dans lesquels la commune est représentée (intercommunalité, PETR, syndicats d'eau, d'électricité, scolaires, etc.) devront être mis à disposition sur le site internet de la commune.

7. Les Conseils de Quartiers ont l'objectif très louable d'informer, de partager la réflexion sur les orientations et décisions de la municipalité, et de faire remonter aux élus les problèmes rencontrés ainsi que les attentes des habitants sur leur quartier.
- Quelles sont les mesures que vous proposez pour leur bon fonctionnement ?

Objectif : Remettre au centre des préoccupations les Saint-Rémois à travers une politique participative, en amont des projets, avec l'appui de toutes les associations concernées.

- Nommer des élus référents par quartier qui faciliteront la proximité avec chacun d'entre vous et piloteront les conseils de citoyens par quartier.

- Simplifier les rencontres élus/habitants : le Maire, les adjoints et les élus en charge de délégations seront disponibles régulièrement pour échanger sur tous les sujets.
- Offrir plus de proximité via des sessions en facebook live. Mettre en place un facebook live entre le Maire et les habitants.
- Organiser une consultation de notre jeunesse (sondage en ligne, distribution de questionnaires en collaboration avec les établissements) pour répondre au mieux à ses besoins.
- Créer un conseil des sages pour permettre à nos aînés de participer aux actions municipales et mettre en place des rencontres « conseil des jeunes » / « conseil des sages ».
- Instaurer un pacte d'efficacité et de transparence de l'action municipale : garantir une réponse à chaque mail reçu, assurer la cohérence entre les paroles et les actes, communiquer sur les décisions prises en toute transparence, dont celles liées au budget et à la fiscalité.
- Garantir une transparence totale sur les budgets et la fiscalité.
- Mettre en place des applications mobiles pour la participation des citoyens.

INVESTISSEMENTS

8. Quel est l'état des Finances et l'endettement de la ville ?

Le dernier budget présenté sur le site de la ville concerne l'année 2025. Le budget d'une commune se compose de deux parties: le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Le budget de fonctionnement 2025 de notre commune est de : 13,9 millions d'euros (12,8 en 2024)
 Le budget d'investissement 2025 de notre commune est de : 13 millions d'euros (9,8 en 2024)

La dette de la ville était, au 1er janvier 2025, de 10,438 M€. Cette dette a été portée à **15,318 M€** au cours de l'année 2025 (nouvel emprunt de 4,88 M€)

Notre commune, qui compte 7908 habitants, doit être comparée à des communes de strate similaire, comprise entre 5000 et 10000 habitants. La moyenne nationale d'endettement de ces communes est de **5,277 M€**. L'endettement de Chevreuse est de **0,553 M€**.

La moyenne nationale de la dette par habitant est de 748 € / habitant.

Notre dette à Saint-Rémy est de **1937 €/ habitant**

La dette de Chevreuse est de 97 € / habitant

L'analyse nationale montre que la dette diminue pour les communes de moins de 10000 habitants.

En ce qui concerne notre ville, au contraire, la dette s'accroît.

Elle fait peser sur le budget de la ville, une charge financière toujours plus lourde, avec un remboursement de la dette qui coûte toujours plus cher.

La durée maximale autorisée pour le remboursement de la dette est suivie par la cour des comptes.

Cette durée, pour Saint-Rémy, était annoncée en 2025 à **9 années**. Elle sera largement supérieure en 2026, considérant le nouvel emprunt de 4,88 M€, probablement autour de 13/14 années.

Or, la cour des comptes indique très clairement que cette durée ne doit pas être supérieure à 10/12 années.

Elle est en moyenne de 4,5 années pour les villes de notre strate.

Notre commune, avec une dette trois fois supérieure à la moyenne nationale, doit désormais s'engager dans un désendettement.

9. Avez-vous les moyens de réaliser les futurs projets ?

Nous établirons des priorités.

Nous établirons un calendrier de nos actions avec des jalons réalistes et réalisables.

Nous mettrons en place rapidement des actions concrètes qui ne coûtent pas chères, ou simples à mettre en œuvre, "des bonnes idées qui coûtent pas cher".

Déjà, un plan de financement de l'ensemble de nos propositions est à l'étude.

Concernant notre plan d'actions, il s'organisera autour de trois axes :

Axe 1 : assurer la transparence de l'action publique

Faire un audit financier de la commune et le communiquer, en toute transparence, à la population

Axe 2 : maîtriser les dépenses tout en maintenant la qualité des services proposés aux Saint-Rémois

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement et lutter contre le gaspillage.
- Maîtriser les coûts des prestataires tout en renforçant nos exigences auprès d'eux, avec notamment un contrôle strict de l'exécution des marchés.
- Veiller à l'impartialité des procédures d'attribution des marchés publics
- Développer la coopération avec les communes avoisinantes pour mieux mutualiser les services et diminuer les coûts (partager des ressources humaines ou techniques.)
- Mobiliser toutes les aides/subventions existantes auprès des institutions pour tous les projets, y compris les établissements nationaux et les fonds européens.

Axe 3 : investir tout en réduisant la dette

- **Engager un plan de désendettement progressif**
- **Viser une baisse progressive des taux communaux** lorsque les indicateurs financiers le permettront
- Les investissements de la commune seront réalisés en concertation avec tous les acteurs du territoire, pour garantir qu'ils répondent aux besoins réels et éviter des dépenses inadaptées

10. Quelles seraient les priorités ?

Préserver l'âme de Saint-Rémy en maîtrisant l'urbanisation, en protégeant les paysages de la vallée et en valorisant notre patrimoine naturel et architectural.

Créer un cadre de vie vivant et convivial, en réaménageant la vieille école Jean-Jaurès en cœur de village animé, et en transformant la sortie de gare en une entrée de ville accueillante, apaisée et végétalisée.

Créer une Maison de Santé Pluridisciplinaire, portée par un médecin expérimenté déjà fondateur d'une MSP, réunissant médecins, paramédicaux, consultations avancées et plateforme gériatrique pour éviter les passages aux urgences.

11. Achats/ventes de terrains dans la commune : vos objectifs

Préempter, autant que faire se peut, les emplacements stratégiques : exemple, le crédit mutuel.

12. Pensez-vous qu'il y aura lieu d'augmenter la part communale de la taxe foncière dans les prochaines années ?

Nous viserons une baisse progressive des taux communaux lorsque les indicateurs financiers le permettront.

URBANISME ET CADRE DE VIE

13. Quelle est votre vision de la ville dans 5 ans ? Avez-vous un projet d'ensemble ?

L'aménagement de la ville devra être pensé de manière globale, afin que chaque bien/service trouve sa place. L'implantation des équipements ainsi que le développement des transports et voies douces seront réfléchis de façon à ce qu'ils renforcent les liens entre les quartiers.

Un manque d'harmonie évident se fait ressentir dans les nouvelles constructions aussi bien pour les bâtiments que pour les constructions individuelles où les rues verdoyantes font peu à peu place à des panneaux et portails pleins, gris, qui ne laissent même plus passer les petits animaux. Dans quelques années les rues ressembleront à des corridors. Ce manque de vigilance entraîne une dépersonnalisation de Saint-Rémy alors que nous sommes à l'entrée de la Vallée de Chevreuse.

14. Etes-vous sensible à cette question ? Avez-vous l'intention d'y remédier dans les années futures ?
Si oui par quels moyens ?

Ce point est au cœur de notre programme.
Une ville harmonieuse est essentielle.

15. Qu'est-il prévu en matière de bibliothèque/médiathèque ?

Une implantation possible serait dans le local du crédit mutuel.
Nous souhaiterions en outre pousser la CCHVC à se saisir de cette compétence pour mutualiser les coûts au sein d'un réseau de bibliothèques.

LOGEMENTS & EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

16. Le PLU prévoit une très forte augmentation de la population : 8800 habitants et 589 logements supplémentaires dans les 10 prochaines années. Beaucoup de Saint-Rémois ont manifesté leur désaccord lors de l'enquête publique.
- Maintenez vous cet objectif en terme de population ?

NON On ne prévoit pas une croissance de la population, on constate une évolution. L'objectif de croissance annoncé dans le PLU actuel n'est pas cohérent de ce qu'on constate aujourd'hui. Le nombre annoncé de logements à construire n'est pas du tout cohérent également. J'autoriserai la construction de logements selon un besoin réel, pas selon une prévision.

17. Quelles sont les contraintes actuelles concernant les logements sociaux ?

Tout le monde est d'accord pour dire que la loi SRU est très difficile à respecter. Celle-ci est en train d'être revue au Sénat. Aujourd'hui on annonce un besoin de 70 000 logements en IdF, hors il y a déjà un nombre incroyable de logements inoccupés sans compter tous les logements loués via AirBnB. Le vrai besoin n'est donc pas si important.
Pour définir le nombre de logements à construire il faut prendre en compte le territoire et à St Rémy ce n'est pas toujours possible. Que veut-on faire de notre village ? Il faut définir un objectif de développement de la commune, pas simplement répondre à une contrainte de construction imposé par la loi SRU. Tout le monde sait que payer une amende (si on ne respecte pas la contrainte de la loi) fait partie de la loi...

18. Que comptez-vous faire pour sortir de la tutelle sous laquelle la commune est placée par la préfecture ?

Nous sommes actuellement en carence depuis 6 ans.

Reprise d'un dialogue constructif avec les services de l'Etat et signature d'un contrat de mixité sociale, permettant de définir des objectifs communs en matière de production de logements sociaux et d'y consacrer les pénalités SRU payées par la commune, mais aussi de faire valoir les contraintes nombreuses qui pèsent sur notre territoire et qui expliquent que l'atteinte de cet objectif est difficile et ne peut se faire à marche forcée.

19. Domaine de Chevincourt : V.H.S.R. est en désaccord total avec le reclassement d'un site inscrit, boisé classé patrimoine remarquable en « zone urbaine centre ville à forte densité de construction »

- Avez-vous l'intention de revoir l'OAP de Chevincourt ? **OUI**
- Par quels moyens ? **Modification du PLU**
- Quelles seraient les dispositions qui seraient prises pour permettre l'insertion fluide des véhicules ou piétons qui sortiraient du nouvel ensemble dans le cas où il serait maintenu? **NA**

20. Au 27 route de Versailles se trouve un terrain constructible de 0,5794 hectares avec une densité de construction autorisée de 55 logements, soit le double de ce qui est prescrit en zone UE.

- Maintenez-vous le nombre de logements ? **NON**
- Pouvez-vous répondre favorablement aux riverains qui s'inquiètent d'une telle densification ?

Nous reverrons le projet pour prendre en compte l'ensemble des intérêts des parties prenantes, dont les riverains.

21. La création importante de logements sur la commune doit s'accompagner de services publics supplémentaires : gymnases, écoles, cantines, garderies, moyens de circulation et stationnements. Aujourd'hui certains de ces services dans notre quartier sont insuffisants ou défectueux.

- Comment comptez-vous adapter les besoins qui doivent répondre à cet accroissement de population ?

Pas d'accroissement notable, à la marge.

22. Quand la 2^e tranche de logements du centre-ville va-t-elle être lancée ? **Elle ne sera pas lancée**
Quelle sera la proportion de logements sociaux dans cette tranche ?

SECURITE ET TRANQUILITE DES HABITANTS CIRCULATION & STATIONNEMENT

23. Considérez-vous la commune comme une ville sûre ? (fin de ligne RER, cambriolages, dégradations de véhicules et de commerces, extinction de l'éclairage public, systèmes de détections)

Les différents points que vous mentionnez font qu'il est difficile de considérer Saint-Rémy comme une ville sûre. Au niveau des statistiques, la commune se situe globalement dans la moyenne des communes environnantes. Malheureusement, cette situation ne peut être satisfaisante et plusieurs points sont à améliorer.

24. Y-a-t-il des statistiques sur ces infractions ?

Oui, les statistiques sont données par le Ministère de l'Intérieur. Je ne vais pas vous détailler toutes les infractions commises en 2024 (les statistiques de 2025 seront connues fin 2026) mais voici quelques chiffres : total 390 infractions sur l'année 2024 dont notamment 52 vols sans violences, 31 cambriolages, 10 vols de véhicules, 45 vols dans les véhicules et 50 destructions et dégradations.

25. Pensez vous que le nombre actuels de policiers municipaux sera suffisant eu égard au nombre d'habitants futurs ?

Contrairement aux projections actuelles du P.L.U., nous misons sur une évolution modérée du nombre d'habitants dans le futur. Par conséquent, il nous semble que le nombre actuel de policiers municipaux devrait être suffisant. Par contre nous envisageons plusieurs mesures pour renforcer la sécurité :

(i) adapter les plages horaires de l'éclairage public de sorte à ce que chacun puisse largement rentrer chez lui après l'arrivée du dernier RER (et réciproquement pour le matin).

(ii) étendre le parc de vidéo-surveillance de la ville avec un inventaire et une remise en état du parc existant et pas toujours fonctionnel.

(iii) mettre en place des patrouilles de la police municipale, notamment dans le quartier de la gare et jusqu'au dernier RER.

(iv) dans le cadre de l'aménagement du quartier de la gare, déplacer le poste de police municipale pour le situer en face de la gare.

26. Le trafic journalier sur la RD 938 (route de Versailles) est de 11 000 véhicules/jour, avec saturation aux heures de pointe. Vont sérieusement aggraver la situation :

- La création de 96 logements à Chevincourt + une cinquantaine au 27 route de Versailles,
- L'augmentation des logements en centre-ville,
- l'accès à la ligne 18.

Comment comptez-vous éviter la congestion du centre-ville et fluidifier les flux sur l'axe Nord-Sud ?

Le problème est complexe et ne peut se résoudre sur une seule mesure. Plusieurs points seront étudiés :

(i) étudier la mise en place d'une circulation partagée (vélo/automobile) pour ralentir le trafic et augmenter la sécurité.

(ii) étudier la mise en place d'une navette électrique communale reliant le quartier de Beauplan à la gare (indispensable en vue de la création de la Maison de Santé à Chevincourt)

(iii) développer et favoriser le co-voiturage (création de zones d'arrêt, signalisation...)

(iv) développement/amélioration de liaisons douces (piétons/vélos) permettant de relier le quartier de Beauplan au centre-ville/Rhodon.

(v) entamer des discussions avec les communes avoisinantes (Magny-les-Hameaux) sur la possibilité de mettre en place des itinéraires de substitution pour ceux qui ne font que « traverser » Saint Rémy.

(vi) discuter de façon proactive avec la Région et Ile-de-France Mobilités pour la création d'un réseau de transport en commun reliant les différentes communes (dont Saint Rémy) aux stations de la ligne 18 (Christ de Saclay et/ou Université Paris-Saclay).

27. Les conditions de circulation piétonne dans le quartier des Hauts de Saint Rémy, notamment pour les familles avec jeunes enfants et poussettes, P.M.R., soulèvent des préoccupations :

- a) Empiètement de haies sur les trottoirs allant parfois jusqu'à 1m,
- b) Stationnement des véhicules sur les cheminements piétons,
- c) Présence récurrente de déjections canines.

En outre certaines rues ne disposent pas de trottoirs sécurisants ne serait-ce qu'à la sortie des domiciles. Ce fait a été remonté à plusieurs reprises aux élus et est resté toujours sans réponse.

- Quelles actions envisagez-vous pour améliorer la sécurité, l'accessibilité et la propreté de l'espace public dans ce quartier ?

Principalement deux types d'actions :
(i) plus de contrôle et de verbalisation.

(ii) mettre en place un plan pluriannuel d'entretien et de remise à niveau des voiries pour les rendre plus sécurisantes, praticables et accessibles. Ce plan englobe tous les quartiers dont bien entendu Beauplan.

28. Liaisons douces : Quelles sont vos solutions pour désenclaver le quartier et favoriser les mobilités douces en toute sécurité ?

Je reprends des actions déjà citées plus haut :

(i) étudier la mise en place d'une circulation partagée (vélo/automobile) pour ralentir le trafic et augmenter la sécurité.

(ii) étudier la mise en place d'une navette électrique communale reliant le quartier de Beauplan à la gare (indispensable en vue de la création de la Maison de Santé à Chevincourt)

(iii) développement/amélioration de liaisons douces (piétons/vélos) permettant de relier le quartier de Beauplan au centre-ville/Rhodon.

(iv) discuter de façon proactive avec la Région et Ile-de-France Mobilités pour la création d'un réseau de transport en commun reliant les différentes communes (dont Saint Rémy) aux stations de la ligne 18 (Christ de Saclay et/ou Université Paris-Saclay).

ENVIRONNEMENT

29. Pourquoi n'existe-t-il pas de PPRI pour la commune ? Est-il prévu d'en établir un ? et si oui quand ?

Nous soutiendrons Monsieur le Préfet des Yvelines dans sa démarche d'établissement d'un PPRI.

30. Avez-vous l'intention de renaturer certains espaces de la commune. Si oui, quels sont-ils ?

Remettre la nature en ville, veiller aux espaces arborés, plan de reforestation urbain

31. Des travaux de rénovation sont-ils prévus dans les bâtiments municipaux dans le quartier des Hauts de Saint Rémy ?

Il faudra prévoir la reconstruction de l'ancien gymnase. Besoins à étudier avec les habitants du quartier.

32. Les abords de « Carrefour Market » sont sales : débris qui volent, végétaux non entretenus, principalement sur le côté de la rue des Noyers.
Les centres commerciaux sont tenus d'entretenir les parties communes et ont une obligation de moyens relative au maintien d'un environnement commercial favorable.
- Êtes-vous en mesure d'exiger le respect de ces obligations ? **OUI, nous le ferons**

33. Le bailleur social I3F ne fait pas toujours face à ses responsabilités malgré le nombre de gestions dont il est en charge dans la commune : problèmes de personnel, manque d'entretien aux abords des immeubles dont il a la charge, réfection à faire des maisons vieillissantes rue des Cèdres.
- Quels moyens la commune pourrait-elle mettre en place pour intervenir auprès du bailleur et l'obliger à respecter ses obligations ?

Nous étudierons les possibilités que nous avons, et en fonction, nous ferons pression sur ce bailleur social.

34. **Aviation légère** : À plusieurs reprises l'Alliance Associative dont fait partie V.H.S.R. demande une implication et un soutien de la part de la commune auprès des autorités préfectorales pour obtenir une amélioration de la flotte et le déplacement du point Sierra dont la trajectoire impacte les Hauts de Saint Rémy, le domaine de Chevincourt, le Rhodon, la rue de Paris.
Seriez-vous prêts à vous impliquer comme le font les maires de Châteaufort, Magny les Hameaux, Villiers le Bâcle, Les Loges en Josas, Jouy en Josas, ? **OUI**

SCOLARITE (Parents d'élèves des Ecoles J. LIAUZUN,)

- A. Les derniers investissements ont été principalement réalisés en centre ville : école Jean Jaurès, parc de la Mairie, bords de l'Yvette, aires de jeux, gymnase C3R.
- Quels sont les investissements prévus pour les écoliers des Hauts de Saint Rémy ?
- Quelle serait votre stratégie pour rénover et moderniser les écoles dont l'état préoccupe de nombreux parents ?
(bâtiments vieillissants mal isolés, préfabriqués réhabilités, cours minéralisées inadaptées aux enjeux climatiques, manque d'entretien laissant l'hygiène à désirer, amoncellement d'objets et de matériels depuis des décennies)

Comme nous l'affirmons clairement dans notre programme, **Saint-Rémy fait face à deux urgences majeures.**

Le groupe scolaire Jacques Liauzun en fait partie. En outre, il est indispensable de lancer immédiatement un audit complet des bâtiments et des besoins, puis d'engager sans délai un programme de travaux ambitieux pour réhabiliter l'ensemble du site et préparer sereinement son avenir.

Enfin, la question de l'hygiène ne peut être ignorée : le niveau de nettoyage dans les établissements scolaires est aujourd'hui insatisfaisant, et le groupe Liauzun est le plus touché. **Les contrats de nettoyage doivent être revus en profondeur et sans attendre.**

La réalité du terrain montre les limites du recours à un prestataire extérieur : rotation fréquente du personnel, manque de formation, absence de continuité.

Nous souhaitons réétudier ce modèle et envisager une organisation plus stable, plus formée et plus responsable, pour garantir à nos enfants des conditions d'accueil irréprochables.

- B. **ATSEM** : L'école maternelle a subi ces dernières années des ouvertures et fermetures successives de classe. Jusqu'à présent, 2 ATSEM ont été maintenues.
- Quelle est votre position concernant le maintien et la pérennisation des effectifs d'ATSEM dans les écoles maternelles de la commune, notamment lorsque certains postes sont actuellement occupés en CDD ?
- Envisagez-vous une stabilisation de ces postes afin d'assurer la continuité éducative et la qualité de l'accueil des enfants ?

Notre position est claire : les ATSEM sont des piliers de l'école maternelle. Elles garantissent la qualité de l'accueil, l'accompagnement pédagogique, l'hygiène et la sécurité au quotidien. Leur rôle ne peut être une variable d'ajustement.

Nous nous engageons à :

- **Maintenir les effectifs d'ATSEM au niveau nécessaire**, indépendamment des fluctuations ponctuelles d'effectifs scolaires.

- **Stabiliser les postes aujourd'hui occupés en CDD**, chaque fois que cela est possible, en privilégiant la pérennisation et la titularisation.
- Mettre fin à la précarité structurelle qui fragilise les équipes et nuit à la continuité éducative.
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs pour anticiper les évolutions plutôt que les subir.

Concernant le **groupe scolaire Jacques Liauzun**, nous prenons un engagement ferme : **nous ne descendrons pas en dessous d'une ATSEM par classe en maternelle**. C'est un seuil indispensable pour garantir la qualité pédagogique, la sécurité des enfants et des conditions de travail dignes pour les équipes.

- C. **Restauration scolaire** : Compte-tenu des logements à venir comment gérerez-vous les capacités d'accueil de la cantine des 2 écoles et du centre de loisirs ?

Pour les écoles, comme pour le centre de loisirs, nous mettrons en place une **planification pluriannuelle des capacités d'accueil**, adossée aux projections démographiques réelles liées aux nouveaux programmes immobiliers.

Notre méthode sera claire :

- **Réaliser un état des lieux précis des capacités actuelles** (nombre de places, rotation des services, taux de remplissage, normes sanitaires).
- **Croiser ces données avec les prévisions d'arrivée de familles** pour dimensionner correctement les besoins à 5 et 10 ans.
- Optimiser l'existant si nécessaire (organisation des services, aménagement des espaces).
- Étudier, si les projections le justifient, **l'extension ou la réorganisation des locaux** afin d'éviter toute saturation.
- Adapter les effectifs d'encadrement pour garantir la qualité du service et la sécurité des enfants.

- D. Envisagez-vous le maintien et, le cas échéant, le renforcement des effectifs affectés à la restauration scolaire afin de garantir un encadrement adapté et des conditions sereines pour les enfants, en particulier en maternelle ?

Je ne vois pas comment il pourrait en être autrement.

- E. Une rotation fréquente et un brassage régulier des équipes affectées à la restauration scolaire entraînent un manque de stabilité pour les enfants qui côtoient souvent de nouveaux adultes et des équipes différentes, même lorsque le fonctionnement est jugé satisfaisant.
- Quelle est votre position sur cette organisation ?
 - Envisagez-vous de privilégier davantage la stabilité des équipes ?

La restauration scolaire n'est pas un simple service logistique : c'est un **temps éducatif à part entière**. La stabilité des adultes y est essentielle.

Or, la rotation fréquente et le brassage permanent des équipes affectées à la restauration créent un manque de repères pour les enfants. Ils côtoient régulièrement de nouveaux adultes, ce qui fragilise la continuité éducative et la qualité du climat scolaire.

Mais cette organisation ne satisfait pas non plus les équipes elles-mêmes. Beaucoup expriment leur difficulté à travailler efficacement dans ces conditions. **On ne construit pas un service de qualité sans l'adhésion et la collaboration des agents qui le font vivre au quotidien.**

Il nous paraît donc évident que la rotation systématique des équipes de restauration n'est pas une bonne solution.

Notre position est claire : **nous privilégierons la stabilité.**

Nous nous engageons à :

- Mettre en place des équipes référentes par site
- Limiter les rotations non nécessaires.
- Favoriser des contrats plus stables.
- Renforcer la formation et la reconnaissance du rôle éducatif des agents.
- Associer pleinement les équipes aux décisions d'organisation.

- F. Actuellement la restauration scolaire est assurée par un prestataire et les repas sont livrés tous les matins aux écoles.
- Comment envisagez-vous l'organisation de la restauration scolaire (gestion directe ou recours à un prestataire extérieur) ? Quels critères guideront votre choix ?
 - Envisageriez-vous une mutualisation avec des communes voisines, notamment Chevreuse, si cela permet d'améliorer la qualité du service tout en maîtrisant les coûts ?

Ce modèle fonctionne, mais il mérite d'être réévalué à l'aune de nos exigences en matière de qualité, de maîtrise des coûts et de cohérence éducative.

Nous ne sommes pas dogmatiques. **Notre choix sera guidé par l'intérêt des enfants et des familles**, et reposera sur une étude comparative sérieuse entre :

- La poursuite d'une délégation à un prestataire extérieur,
- Une gestion directe par la commune ou par un regroupement de commune,
- Ou un modèle mixte.

Les critères qui guideront notre décision seront clairs :

- **Qualité nutritionnelle et gustative des repas**
- Part de produits locaux, bio et circuits courts
- Coût global réel (incluant transport, logistique, encadrement)
- Souplesse d'adaptation aux besoins locaux
- Conditions de travail et stabilité des équipes
- Impact environnemental (transport, gaspillage, emballages)

Notre priorité sera toujours la qualité du service rendu, pas la facilité administrative.

Nous étudierons également la possibilité d'une mutualisation avec des communes voisines, notamment Chevreuse, si cela permet :

- D'améliorer la qualité des repas,
- De sécuriser les approvisionnements,
- De maîtriser les coûts,

- G. **Centre de loisirs / périscolaire** : Quelle est votre politique en matière de recrutement et de formation du personnel des accueils périscolaires et du centre de loisirs ?
- Quels critères de compétences et de qualification souhaitez-vous privilégier pour ces équipes ?

Le centre de loisirs et les accueils périscolaires du Groupe scolaire Jacques Liauzun ne sont pas de simples services de garde : ce sont des espaces éducatifs à part entière, où la qualité de l'encadrement est déterminante pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.

◆ Politique de recrutement :

Nous voulons constituer des équipes stables, qualifiées et engagées, avec comme priorités :

- Diplômes et qualifications reconnues : BAFA, BAFD, BPJEPS ou équivalents.
- Expérience significative auprès des enfants.
- Stabilité des contrats afin de limiter le turn-over et assurer la continuité éducative.
- Compétences relationnelles et pédagogiques solides : gestion de groupe, prévention des conflits, accompagnement bienveillant.
- Qualités humaines : responsabilité, écoute, esprit d'équipe et engagement éducatif.

◆ Formation et professionnalisation

Nous souhaitons renforcer la professionnalisation du personnel :

- Mise en place d'un plan de formation continue (inclusion, premiers secours, gestion des comportements difficiles, prévention du harcèlement...).
- Temps de coordination réguliers entre équipes périscolaires
- Soutien renforcé des directeurs et responsables de structure dans leur rôle éducatif et organisationnel.

◆ Un programme d'activités plus ambitieux

Nous voulons que le centre de loisirs devienne un véritable lieu de projets et de découvertes :

- Ateliers culturels et artistiques : théâtre, arts plastiques, musique.
- Activités sportives variées et encadrées.
- Projets autour de la nature et de l'environnement.
- Partenariats avec les associations locales.
- Possibilité de collaboration avec les équipes de Magny-les-Hameaux pour enrichir l'offre pédagogique et partager des bonnes pratiques (le centre de loisirs de Magny étant utilisé par plusieurs famille Saint-Rémoise faute d'une offre adapté et de qualité sur la commune)
- Cycles thématiques sur plusieurs semaines pour donner continuité et sens aux activités.

H. Une classe d'élémentaire est située dans les locaux de la maternelle.

- Quelle solution pérenne envisagez-vous pour améliorer les conditions d'enseignement et d'accueil ?

A étudier avec le plan de rénovation du groupe scolaire (cf. première question)

I. **Accès aux équipements sportifs** : les activités sportives scolaires nécessitent des déplacements en bus. Ce sont des heures perdues pour les cours et des frais pour la municipalité.

- Envisagez-vous un réaménagement ou le développement d'équipements sportifs de proximité ?

Le gymnase de Beauplan nécessitant des travaux de réhabilitation ou une reconstruction, **notre programme prévoit explicitement ces interventions** pour garantir un équipement moderne, sûr et adapté aux besoins des élèves et des clubs sportifs.

J. **Budget** : Quelle place accordez-vous au budget consacré aux écoles de la commune ? : (équipements, personnel, projets éducatifs, entretien des locaux) ?

- Quelles sont vos priorités ?

À Saint-Rémy, **l'école est une priorité absolue**, et le budget qui lui est consacré doit être utilisé de manière **efficace, durable et concertée**.

◆ Priorités

Nous voulons investir dans :

- **Le confort et la sécurité des enfants** : locaux rénovés, hygiène renforcée, équipements adaptés.
- **Le personnel** : ATSEM stables et formées, équipes périscolaires et de restauration pérennes et qualifiées.
- **Les projets éducatifs** : activités culturelles, sportives, artistiques et environnementales, adaptées aux besoins des enfants.

◆ **Gestion responsable et concertée**

Nous veillerons à **limiter les dépenses inutiles ou court-termistes**, comme des réparations répétitives entraînant des surcoûts à long terme.

Nous souhaitons **remettre en place la caisse des écoles**, pour une utilisation **transparente et concertée du budget**, en associant :

- les équipes pédagogiques et les professionnels intervenant auprès des enfants,
- les associations de parents d'élèves,
- la municipalité.

Cette concertation permettra de **prioriser les investissements et projets réellement adaptés aux besoins des enfants**, tout en assurant une gestion responsable des fonds.

- K. Les parents se rendent dans la Clairière aux sorties d'école. Il n'y a pas de jeux adaptés pour les petits frères et sœurs des enfants scolarisés. A considérer également la présence d'une crèche. Seriez-vous favorable à la création d'un espace de jeux pour les jeunes enfants dans la Clairière ?

Nous sommes **totalemment favorables** à la création d'un espace de jeux pour les jeunes enfants dans la Clairière.

PETITE ENFANCE

(20 Assistantes maternelles répertoriées dont 10 sur le quartier)

- L. Le seul parc adapté aux jeunes enfants est situé en face de l'Allée des Ibis. Il présente un état d'entretien insuffisant et semble fréquemment utilisé comme espace de promenade pour les chiens et lieu de réunion le soir, ce qui limite son usage par les familles (déjections, mégots, détritits). Envisageriez-vous une remise en état et un entretien régulier de ce parc ?

Nous sommes **favorables à la création d'un espace de jeux pour les jeunes enfants dans la Clairière**, pour répondre aux besoins des familles et aux tout-petits, notamment à proximité de la crèche.

Le parc en face de l'**Allée des Ibis** est aujourd'hui mal entretenu et peu adapté : il est utilisé comme lieu de promenade pour les chiens et de rassemblements le soir, ce qui limite son usage par les familles.

Notre démarche :

1. **Évaluer les besoins réels des familles.**
2. Si la demande est confirmée, **remise en état et entretien régulier** du parc.
3. Créer un **espace sécurisé et adapté aux tout-petits**, en concertation avec les parents, les associations et les professionnels intervenant auprès des enfants.

- M. **Relais Petite Enfance (RPE) et accessibilité des services** : principalement implanté à l'Envol, avec une antenne assurée 2 fois par semaine au gymnase de Beauplan. Compte tenu du nombre d'A.M. dans le quartier des Hauts de St Rémy, les professionnelles ne peuvent bénéficier de ces animations qu'une semaine sur deux. Animations limitées en raison du stockage du matériel sur le site principal.
- Quelles évolutions envisageriez-vous afin de mieux répondre aux besoins des assistantes maternelles et des enfants accueillis ?

Pour mieux répondre aux besoins des enfants et des assistantes maternelles :

1. **Rationaliser l'offre d'activités** en fonction des besoins réels : si la demande est plus forte sur le Plateau, augmenter l'offre sur ce site.
2. **Réorganiser globalement le RPE**, avec des animations plus fréquentes et régulières sur toutes les antennes.
3. **Optimiser le stockage et la logistique du matériel** pour permettre davantage d'activités et faciliter la mobilité des ateliers. **Il est prévu de restaurer le gymnase de Beauplan**, en prenant en compte l'usage du bâtiment par le RPE dans la conception des travaux, afin de garantir un espace sécurisé et adapté aux animations.
4. **Associer les assistantes maternelles et les parents au foyer** à la conception et à la mise en œuvre des activités.

EN GUISE DE CONCLUSION

Notre programme pour Saint-Rémy a été co-construit avec les Saint-Rémois et pour les Saint-Rémois. Il comprend les grands chapitres suivants qui nous tiennent à cœur et que nous porterons :

- la maîtrise de l'urbanisation et la préservation de notre cadre de vie et de notre identité de village de la Vallée de Chevreuse;
- des écoles entretenues et sécurisées;
- une maison de santé pluridisciplinaire hors zone inondable;
- une ville, des trottoirs et une voirie entretenus;
- une sécurité renforcée et un territoire sécurisé face aux inondations;
- des finances saines;
- une transparence de l'action publique et un dialogue régulier avec les habitants.

Nous serons particulièrement attentifs :

A l'urbanisation

Nature et urbanisme doivent coexister harmonieusement: croissance démographique raisonnée – construction de petits collectifs – rénovation de l'existant

A nos enfants, à leur sécurité et à leur bien être

Travaux essentiels à réaliser à Jacques LIAUZUN

A la sécurité

Poste de police à la gare

A la santé

Maison de Santé pluridisciplinaire à Beauplan (domaine de Chevincourt)

